

ANNEXE 1

DOCUMENT ATTESTANT QUE LE PETITIONNAIRE PEUT REALISER SON PROJET

Droits	/	Publié et enregistré à la	
Salaires	30	Conservation des Hypothèques	
TOTAL	30	de ANNÉCY	le 23 MAI 1977
		Dépôt: AL	Vol. 7425 N° 27

L'An Mil neuf cent quatre vingt

et le *23 Mai*

en l'Hôtel de la Préfecture à ANNÉCY, le Préfet du Département de la Haute-Savoie a reçu le présent acte authentique, comportant

V E N T E

Par la Commune de CONS SAINTES COLOMBES

à l'ETAT (O.N.F.)

DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE

Sur la Commune de CONS SAINTES COLOMBES, 32 parcelles de terrain d'une contenance totale de Trois Hectares Dix Huit Arres Vingt Centiares (3ha 18a 20) désignées au tableau ci-après

Libre d'occupation

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ IMMEDIATE

Acquis par la Commune de CONS SAINTES COLOMBES suivant divers actes reçus par M^e DURAND, notaire à FAVERGES, savoir :

- parcelles n° 1678 et 1676 : le 24 Novembre 1976 publié au bureau des Hypothèques d'ANNÉCY le 5 Janvier 1977 vol. 6100 n° 36. Prix : 49,60
- parcelles n° 1680 et 1683 : les 25 Novembre et 1er Décembre 1976 publiés au bureau des Hypothèques d'ANNÉCY le 5 Janvier 1977, vol. 6100 n° 33. Prix : 784,50 F.
- parcelles n° 1684 et 1699 : les 9 Octobre et 24 Novembre 1976 publiés au bureau des Hypothèques d'ANNÉCY le 5 Janvier 1977, vol. 6100 n° 39. Prix : 72,20
- parcelles n° 1687, 1688 et 48 : le 24 Novembre 1976 publié au bureau des Hypothèques d'ANNÉCY le 5 Janvier 1977 vol. 6100 n° 16 - Prix : 90,60 F.
- parcelles n° 175 et 1690 : le 24 Novembre 1976 publié au bureau des Hypothèques d'ANNÉCY le 5 Janvier 1977 vol. 6100 n° 23. Prix : 319 F.
- parcelles n° 1694 et 1693 : le 24 Novembre 1976 publié au bureau des Hypothèques d'ANNÉCY le 5 Janvier 1977 vol. 6100 n° 37. Prix : 83,80 F.
- parcelles n° 80 et 1696 : les 27 Octobre et 24 Novembre 1976 publiés au bureau des Hypothèques d'ANNÉCY le 5 Janvier 1977 vol. 6100 n° 17. Prix : 66 F.
- parcelle n° 1700 : les 10 et 24 Novembre 1976 publiés au bureau des Hypothèques d'ANNÉCY le 5 Janvier 1977 vol. 6100 n° 38. Prix : 21,60 F.
- parcelle n° 1772 : les 10 et 24 Novembre 1976 publiés au bureau des Hypothèques d'ANNÉCY le 5 Janvier 1977 vol. 6100 n° 18. Prix : 40 F.
- parcelle n° 1702 : les 16 et 24 Novembre 1976 publiés au bureau des Hypothèques d'ANNÉCY le 5 Janvier 1977 vol. 6100 n° 40. Prix : 91,20 F.

- parcelles n° 1705, 35 et 53 : les 9 et 24 Novembre 1976
publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 5 Janvier 1977
vol. 6100 n° 19. Prix : 313,80 F.
- parcelle n° 1724 : les 8 et 24 Novembre 1976 publié au bureau
des Hypothèques d'ANNECY le 5 Janvier 1977. vol. 6100 n° 41
Prix : 198,80 F.
- parcelle n° 1707 : les 15 et 24 Novembre 1976 publié au bureau
des Hypothèques d'ANNECY le 5 Janvier 1977 vol. 6100 n° 20.
Prix : 45 F.
- parcelles n° 1709 et 42 : les 15 et 24 Novembre 1976 publié
au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 5 Janvier 1977 vol. 6100
n° 31. Prix : 241,20 F.
- parcelles n° 39 et 52 : le 24 Novembre 1976 publié au bureau
des Hypothèques d'ANNECY le 5 Janvier 1977 vol. 6100 n° 42
Prix : 82 F.
- parcelles n° 1710 et 38 : les 8 et 24 Novembre 1976 publié
au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 5 Janvier 1977 vol. 6100
n° 43. Prix : 63 F.
- parcelles n° 1713, 49, 34, 1714, 54, 1761, 1768, 1770 et 50 :
les 8 et 24 Novembre 1976 publié au bureau des Hypothèques
d'ANNECY le 5 Janvier 1977 vol. 6100 n° 21. Prix : 450 F.
- parcelles n° 1717, 1718 et 1776 : le 24 Novembre 1976 publié
au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 5 Janvier 1977. Vol.
6100 n° 44. Prix : 457,40 F.
- parcelles n° 1720, 101 et 1504 : les 15 et 24 Novembre 1976
publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 5 Janvier 1977
vol. 6100 n° 22. Prix : 40,80 F.
- parcelles n° 29 et 1722 : les 16 et 24 Novembre 1976 publié
au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 5 Janvier 1977 vol.
6100 n° 13. Prix : 102,60 F.
- parcelle n° 1728 : les 15 et 24 Novembre 1976 publié au
bureau des Hypothèques d'ANNECY le 5 Janvier 1977 vol. 6100
n° 45. Prix : 21,20 F.
- parcelle n° 1781 : les 22 et 24 Novembre 1976 publié au
bureau des Hypothèques d'ANNECY le 5 Janvier 1977 vol. 6100
n° 14. Prix : 80,40 F.
- parcelles n° 1732, 1730, 46 et 51 : les 3 et 8 Décembre 1976
publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 5 Janvier 1977
vol. 6100 n° 34. Prix : 279,80 F.
- parcelles n° 1736, 1735, 1738 et 30 : les 12 et 24 Novembre
1976 publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 5 Janvier
1977 vol. 6100 n° 15. Prix : 311,80 F.
- parcelle n° 1783 : les 15 et 24 Novembre 1976 publié au
bureau des Hypothèques d'ANNECY le 5 Janvier 1977 vol. 6100
n° 24. Prix : 319,60.
- parcelle n° 1740 : les 23 et 24 Novembre 1976 publié au bu-
reau des Hypothèques d'ANNECY le 5 Janvier 1977 vol. 6100
n° 11. Prix : 40,60 F.
- parcelles n° 1742 et 1766 : les 10 et 24 Novembre 1976 publié
au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 7 Janvier 1977 vol.
6100 n° 26. Prix : 213,40 F.
- parcelles n° 1745 et 1746 : le 24 Novembre 1976 publié au
bureau des Hypothèques d'ANNECY le 5 Janvier 1977. Vol. 6100
n° 25. Prix : 90,40 F.
- parcelles n° 1748 et 797 : les 17 et 24 Novembre 1976 publié
au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 5 Janvier 1977 vol. 6100
n° 27. Prix : 419 F.
- parcelles n° 1751, 1752, 1755, 1757 et 1758 : les 15 et 24
Novembre 1976 publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 5
Janvier 1977 vol. 6100 n° 28. Prix : 440,80 F.

- parcelle n° 1785 : le 24 Novembre 1976 publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 5 Janvier 1977 vol. 6100 n° 29.
Prix : 64,80
- parcelles n° 1501 et 1502 : les 13 et 24 Novembre 1976 publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 7 Janvier 1977 vol. 6100 n° 30. Prix : 101,60 F.
- parcelle n° 1503 : les 8 et 24 Novembre 1976 publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 5 Janvier 1977 vol. 6100 n° 35.
Prix : 13,60 F.
- parcelles n° 1922 à 1930 : possession trentenaire.

PROPRIETE - JOUISSANCE

L'Etat sera propriétaire de l'IMMEUBLE cédé au moyen et par le seul fait des présentes et il en aura la jouissance à compter du paiement du prix.

P R I X

Fixé à un franc symbolique (1 F.)

DECLARATION POUR L'ADMINISTRATION

Les présentes, exonérées du droit de timbre de dimension, de droits d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière (art. 1040-I-C.G.I.) sont soumises à la formalité fusionnée.

N° 7361 - T.P. - Ord.

N° de l'état parcellaire	Désignation cadastrale des parcelles			Nature des propriétés	Contenance s'il y a lieu numéro et quote-part dans la propriété du sol			Acquisitions			Non compris dans la mutation			Situation
	Sec-tion	N° du plan	Lieu dit ou rue et numéro		N° plan	7		N° plan	8		N° plan			
						ha	a		ca	ha		a	ca	
Commune de CONS SAINT E. COLOMBES														
A	1678	Les Cognées	terreins	1	20	1678	1	20						Libre
A	1676	"	"	1	28	1676	1	28						"
A	1680	Près du Lat	"	3	36	1680	3	36						"
A	1683	"	"	1	27	1683	1	27						"
A	1684	Les Cognées	"	1	54	1684	1	54						"
A	1628	Les Teppes	"	0	06	1688	0	06						"
A	1687	"	"	0	26	1687	0	26						"
A	48	"	"	0	21	48	0	21						"
A	175	Le Marais	"	0	03	175	0	03						"
A	1690	"	"	8	92	1690	8	92						"
A	1694	Les Teppes	"	2	06	1694	2	06						"
A	1693	"	"	2	13	1693	2	06						"
A	80	Les Cognées	"	2	53	80	2	13						"
A	1696	Les Vorgera	"	0	97	1696	0	35						"
A	1699	Les Cognées	"	0	97	1699	0	97						"
A	1700	Les Vorgera	"	1	08	1693	1	97						"
A	1772	Combe Régia Ouest	"	1	00	1700	1	08						"
A	1702	Près des Danes	"	4	54	1772	4	00						"
A	1705	Le Marais	"	12	24	1702	12	54						"
A	55	Les Teppes	"	2	24	1705	2	24						"
A	53	"	"	1	21	55	1	35						"
A	1774	Près du Moulin	"	4	97	53	4	31						"
A	1707	Près des Danes	"	2	25	1774	2	97						"
A	1709	Les Teppes	"	1	46	1707	1	25						"
A	47	"	"	0	60	1709	0	23						"
A	39	"	"	2	67	47	2	60						"
A	52	"	"	1	43	39	1	67						"
							35	08						

N° de l'état parcel-laire	Désignation cadastrale des parcelles		Nature des propriétés	Contenance s'il y a lieu numéro et quote-part dans la propriété du sol			Acquisitions			Non compris dans la mutation			Situation d'occupation																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
	Section	N° du plan		Lieu dit ou rue et numéro	N° plan	Enprise		N° plan	ha	Superficie		N° plan		ha	a		ca																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
						ha	a			ca	ha				a	ca																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							</

[illegible]

TITRE I
LES PERSONNES

A.- VENDEUR

La Commune de CONS SAINTE COLOMBE est représentée par M. LATHURAZ Alain, son Maire, agissant en cette qualité et comme plus spécialement habilité à l'effet des présentes par une délégation du Conseil Municipal en date du 23 Février 1979 dont un extrait certifié conforme demeurera ci-annexé après mention.

B.- ACQUEREUR

L'Etat est représenté par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux à ANNECY, agissant en exécution du Code du Domaine de l'Etat, et en vertu de la délégation permanente de signature donnée par arrêté préfectoral du

et associé de :

- Monsieur l'Ingénieur en Chef du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, Directeur Départemental de l'Agriculture à ANNECY, représentant son Administration

- et Monsieur l'Ingénieur en Chef du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, Directeur Régional de l'Office National des Forêts à LYON, représentant Monsieur le Directeur Général de l'Office National des Forêts, pour ce qui concerne le régime forestier.

Le présent acte a pour objet de constater l'acquisition par l'Etat de terrains à incorporer dans la Forêt Domaniale R.T.M. de CONS SAINTE COLOMBE sur la Commune de CONS SAINTE COLOMBE.

Cette opération a été autorisée par Monsieur le Directeur Général de l'Office National des Forêts aux termes d'une décision du 20 Novembre 1979 dont une copie demeurera ci-annexée après mention.

TITRE II
LES BIENS

A.- DESIGNATION

Les parcelles A 1922 à A 1930 qui figuraient antérieurement au cadastre sous la désignation "Domaine public" sont créées au vu d'un document d'arpentage n° 191 dressé par M. BILLOU, Géomètre-expert à FAVERGES.

B.- ORIGINE DE PROPRIETE DEVELOPPEE

I - Les terrains présentement vendus ci-après désignés appartiennent en propre à la Commune de CONS SAINTE COLOMBE, pour les avoir acquis, savoir :

- parcelles n° 1678 et 1676 : de M. BALMENS Jean Félix, demeurant à FAVERGES, moyennant un prix payé et quittancé à l'acte notarié susvisé du 24 Novembre 1976 publié à ANNECY le 5/1/1977 vol. 5100 n° 36.

Origine antérieure : Ces parcelles appartenaient en propre à M. BALMENS Jean Félix, susnommé, à la suite de l'attribution qui lui en avait été faite aux termes d'un acte reçu par M^{rs} DURAND, notaire à FAVERGES, le 26 Mars 1973 publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 2 Mars 1974 vol. 5091 n° 40, susnommé :

- donation entre vifs à titre de partage anticipé par
Mme PERNET-COUDRIER Emilie, Veuve BALMENS Pierre à ses enfants :

- M. BALMENS Jean Félix surnommé
- Mme BALMENS Marie Marguerite, épouse MERMIER Armand Augustin
- Mme BALMENS Jeanne Monique, épouse BARDET-NEYRIN Robert
- M. BALMENS François Sylvain
- Mme BALMENS Isabelle Huguette épouse MERMIER Fernand Lucien
- Mme BALMENS Odile Agathe Emma épouse PORRET François Joseph
- M. BALMENS Paul Emile
- Mme BALMENS Lucie Gabrielle épouse PORRET André Jérémie

- et partage entre les donataires des biens donnés et de ceux dépendant de la succession de leur père M. BALMENS Pierre décédé le 17 Février 1940 à CONS SAINTE COLOMBE.

Plus anciennement ces parcelles dépendaient de la succession de Mme HORTOLAN Marie, Veuve BALMENS Félix, demeurant à CONS SAINTE COLOMBE où elle est décédée intestat le 8 Décembre 1943 laissant :

1°) sa fille Mme BALMENS Mélanie Marguerite, épouse PRUDHOMME Henri demeurant à SAINT FERREOL à concurrence de moitié

2°) ses huit petits enfants surnommés pour un huitième chacun par représentation de leur père M. BALMENS Pierre décédé le 17 Décembre 1940 comme il est dit ci-dessus, à concurrence de l'autre moitié.

Mme BALMENS Mélanie Marguerite, épouse PRUDHOMME, surnommée est décédée, instituant son mari légataire universel et lèguant la nue propriété de ses biens à sa belle-sœur Mme Emilie PERNET COUDRIER, Veuve BALMENS Pierre. L'usufruit de M. PRUDHOMME Henri s'est éteint à son décès survenu à SAINT FERREOL le 9 Août 1955.

- parcelles n° 1680 et 1683 : de M. BALMENS Paul Emile, demeurant à FAVERGES payement au prix payé et quittance à l'acte notarié suivi des 23 Novembre et 1er Décembre 1976, publié à ANNECY le 5.1.1977, vol. 6100 n° 33.

Origine antérieure : Ces parcelles appartenaient en propre à M. BALMENS Paul Emile surnommé, à la suite de l'attribution qui lui en avait été faite aux termes d'un acte reçu par M. DURAND, notaire à FAVERGES le 20 Mars 1973, publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 8 Février 1974 vol. 5091 n° 40, contenant :

- donation entre vifs à titre de partage anticipé par Mme PERNET-COUDRIER Emilie, Veuve BALMENS Pierre à ses enfants :

- M. BALMENS Jean Félix
- Mme BALMENS Marie Marguerite, épouse MERMIER Armand Augustin
- Mme BALMENS Jeanne Monique, épouse BARDET-NEYRIN Robert
- M. BALMENS François Sylvain
- Mme BALMENS Isabelle Huguette épouse MERMIER Fernand Lucien
- Mme BALMENS Odile Agathe Emma épouse PORRET François Joseph
- M. BALMENS Paul Emile, surnommé
- Mme BALMENS Lucie Gabrielle, épouse PORRET André Jérémie

- et partage entre les donataires tant des biens donnés que de ceux dépendant de la succession de leur père, M. BALMENS Pierre, décédé le 17 Février 1940 à CONS SAINTE COLOMBE.

Plus anciennement ces parcelles dépendaient de la succession de Mme HORTOLAN Marie, Veuve BALMENS Félix, demeurant à CONS SAINTE COLOMBE où elle est décédée intestat le 8 Décembre 1943 laissant :

1°) sa fille Mme BALMENS Hélène Marguerite, épouse PRUDHOMME Henri, demeurant à SAINT FERREOL, à concurrence de moitié

2°) ses huit petits enfants susnommés pour un huitième chacun par représentation de leur père, M. BALMENS Pierre, décédé le 17 Décembre 1940 comme il est dit ci-dessus, à concurrence de l'autre moitié.

Mme BALMENS Hélène Marguerite, épouse PRUDHOMME, susnommée est décédée, instituant son mari légataire universel et léguant la nue-propriété de ses biens à sa belle sœur, Mme Emilie PERNET COUDRIER, Veuve BALMENS Pierre. L'usufruit de M. PRUDHOMME s'est éteint à son décès survenu à SAINT FERREOL le 9 Août 1955.

- parcelle n° 1684 : de M. PRIETO Michel Lucien et Mme LATHURAZ Gisèle Olga, son épouse, demeurant à CONS SAINTE COLOMBE, moyennant un prix payé et quittancé à l'acte notarié susvisé des 9 Octobre et 24 Novembre 1976 publié à ANNECY le 5.1.77 vol. 6100 n° 39.

Origine antérieure : Cette parcelle dépendait de la communauté légale de biens existant entre les époux PRIETO-LATHURAZ, susnommés, à la suite de l'acquisition que ces derniers en avaient faite au cours et pour le compte de ladite communauté, de M. BLAISE Roland René, demeurant à FAVERGES, moyennant un prix payé et quittancé à un acte reçu par M° DURAND, notaire à FAVERGES, le 11 Juin 1976 publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 16 Juillet 1976, vol. 5951 n° 19.

Plus anciennement, cette parcelle appartenait en propre à M. BLAISE Roland René, susnommé, pour lui avoir été attribuée aux termes d'un acte reçu par M. SALOMON, notaire à ANNECY, le 25 Juillet 1967 publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 21 Septembre 1967 vol. 3337 n° 38, contenant, partage entre lui et :

- Mme DUCRUET Anais Simone, épouse LATHURAZ Hippolyte
- M. DUCRUET Jean Lucien
- Mme DUCRUET Emma Louise, épouse MAGNIN Jean
- Mme DUCRUET Alice Marcelle, épouse SCHWAB Roland

des biens dépendant de la succession de Mme PARIS Marthe, Veuve DUCRUET Théophile, demeurant à CONS SAINTE COLOMBE où elle est décédée intestat laissant pour héritiers ses quatre enfants susnommés et par représentation de sa mère, Mme DUCRUET Geneviève Estelle, épouse Roland René BLAISE décédée à FAVERGES le 10 Juin 1955, son petit fils, M. BLAISE Roland René, susnommé.

A l'origine ladite parcelle appartenait à Mme PARIS Marthe, Veuve DUCRUET Théophile, pour lui avoir été attribuée aux termes d'un acte reçu par M° MORET notaire à ANNECY, le 13 Mai 1944 transcrit au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 24 Mai 1944 vol. 1574 n° 17 contenant partage des biens dépendant de la succession de sa tante Mme PARIS Julie, Veuve FATUREL Charles demeurant à CONS SAINTE COLOMBE où elle est décédée le 21 Janvier 1944.

- parcelle n° 1699 : de M. PRIETO Michel Lucien et Mme LATHURAZ Gisèle Olga, son épouse, demeurant à CONS SAINTE COLOMBE moyennant un prix payé et quittancé à l'acte notarié susvisé des 9 Octobre et 24 Novembre 1976 publié à ANNECY le 5.1.77 vol. 6100, n° 39.

Origine antérieure : Cette parcelle dépendait de la communauté légale de biens existant entre les époux PRIETO-LATHURAZ, susnommés, à la suite de l'acquisition que ces derniers en avaient faite au cours et pour le compte de ladite communauté de Mme PONTET Yvette Françoise, épouse CARRIER Noël Gabriel, moyennant un prix payé et quittancé à l'acte reçu par M° DURAND, notaire à FAVERGES le 17 Juin 1976 publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 16 Juillet 1976, vol. 5951, n° 19.

Plus anciennement, cette parcelle appartenait en propre à Mme PONTET Yvette Françoise, épouse CARRIER Noël Gabrielle, susnommée à la suite de l'attribution qui lui en avait été faite aux termes d'un acte reçu par M° DURAND, notaire à FAVERGES, le 6 Mai 1966 et publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 17 Juin 1966 vol. 3130 n° 38 contenant entre elle et M. PONTET Bernard Léon demeurant à CONS SAINTE COLOMBE le partage des biens dépendant des successions confondues de leurs père et mère, M. PONTET Alfred et Mme ARISTIAN Lucie Constance, son épouse décédée tous deux intestes, la femme à FAVERGES le 15 Septembre 1952 et le mari à CONS SAINTE COLOMBE le 22 Juillet 1958 et dont ils étaient les seuls héritiers. Après le décès de M. PONTET Alfred une attestation d'hérédité a été établie le 7 Mai 1965 par M° DURAND, notaire susnommé et une expédition en a été publiée au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 28 Juin 1963, vol. 2725 n° 10, suivie d'une attestation complémentaire établie par le même notaire le 6 Mai 1966 et publiée au même bureau des Hypothèques le 17 Juin 1966 vol. 3130 n° 37.

À l'origine ladite parcelle appartenait en propre à M. PONTET Alfred, susnommé, pour l'avoir recueillie dans la succession de ses père et mère M. PONTET Emile François et Mme LATHURAZ Mathilde demeurant à CONY, décédée, le mari à PARIS le 8 Novembre 1930 et la femme à CONS SAINTE COLOMBE le 7 Juillet 1942.

- parcelles n° 48, 1687 et 1688 : de Mme PARIS Marie Joséphine, épouse BOURGEOIS Jean Maurice, demeurant à CONS SAINTE COLOMBE, moyennant un prix payé et quittancé à l'acte notarié susvisé du 24 Novembre 1976 publié à ANNECY le 5.1.77 vol. 6100 n° 16.

Origine antérieure : Ces parcelles appartenaient en propre à Mme PARIS Marie Joséphine, épouse BOURGEOIS Jean Maurice, susnommée, à la suite de l'attribution qui lui en avait été faite aux termes d'un acte reçu par M° DURAND, notaire à FAVERGES le 16 Mars 1973 publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 18 Juin 1973, vol. 4838 n° 14, contenant :

- donation entre vifs à titre de partage anticipé par Mme CHAMBERLÉ, Emélie Céline, Veuve PARIS Arthur, à ses enfants :

- M. PARIS René
- Mme PARIS Marie Joséphine, épouse BOURGEOIS, susnommée
- M. PARIS Pierre Joseph
- M. PARIS François André

de ses biens propres et de ceux dépendant de la succession de son époux M. PARIS Arthur décédé le 26 Novembre 1959.

- et partage entre les deux témoins tout des biens donnés que de ceux dépendant de la succession de leur père M. PARIS Arthur décédé comme il est dit ci-dessus

A l'origine, lesdites parcelles appartenaient en propre à M. PARIS Arthur, surnommé, pour les avoir recueillies dans la succession de sa tante, Mme PARIS Julie, Veuve PATUEL Charles, décédée à CONS SAINT-ELOMBE le 21 Janvier 1944 et pour lui avoir été attribuées, sans soule, suivant un acte reçu par M^e MORET, notaire à ANNECY, le 13 Mai 1944, contenant partage entre lui et Mme PARIS Marthe, Veuve DUCRUET des biens dépendant de ladite succession. Une expédition dudit acte a été transcrite au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 24 Mai 1944 vol. 1574 n° 17.

- parcelles n° 175 et 1690 : de Mme BRASSET Marie Suzanne, épouse NODON Edmond, demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE, et de Mme BRASSET Fernande Ernestine, épouse BICHOT Robert demeurant également à CHAMPIGNY SUR MARNE, moyennant un prix payé et quittancé à l'acte notarié susvisé du 24 Novembre 1976, publié à ANNECY le 5.1.77 vol. 6100 n° 23.

Origine antérieure : Ces parcelles appartenaient en propre conjointement et indivisément entre elles et pour moitié chacune à Mes NODON et BICHOT, surnommées, pour leur avoir été attribuées aux termes d'un acte reçu par M^e DURAND, notaire à FAVERGES le 26 Septembre 1947 transcrit au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 4 Décembre 1947 vol. 1649 n° 16, contenant partage des biens dépendant des successions confondues de leurs grands parents M. et Mme BRASSET François Joseph, en leur vivant demeurant à NARLENS où ils sont tous deux décédés, le mari le 8 Août 1917 et la femme le 30 Juin 1925.

- Parcelle n° 1694 et 1693 : de M. CAILLES Jean Jacques, demeurant à GIEZ, moyennant un prix payé et quittancé à l'acte notarié susvisé du 24 Novembre 1976 publié à ANNECY le 5.1.77 vol. 6100 n° 37.

Origine antérieure : Ces parcelles appartenaient en propre à M. CAILLES Jean Jacques, surnommé, savoir :

- moitié pour l'avoir recueillie dans la succession de sa mère Mme CARQUET Françoise Josephine, Veuve CAILLES Joseph François en son vivant demeurant à GIEZ où elle est décédée, intestat, le 6 Janvier 1942 laissant pour héritiers ses deux enfants :

- Mlle CAILLES Marie Louise

- et M. CAILLES Jean Jacques

- moitié pour faire partie des biens recueillis par lui dans la succession de sa sœur, Mlle CAILLES Marie-Louise, surnommée, en son vivant demeurant à GIEZ où elle est décédée célibataire et intestat le 25 Décembre 1971 et dont il était le seul héritier. Après le décès de Mlle CAILLES une attestation d'hérédité a été établie par M^e DURAND, notaire à FAVERGES le 16 Mai 1972 et une expédition en a été publiée au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 13 Juillet 1972 vol. 4521 n° 8.

- parcelles n° 80 et 1696 : de Mme BONTOLAN Alice Juliette, Veuve CARRIERE Marie Joseph, demeurant à FAVERGES, moyennant un prix payé et quittancé à l'acte notarié susvisé des 27 Octobre et 24 Novembre 1976, publié à ANNECY le 5.1.77, vol. 6100 n° 17.

Origine antérieure : Ces parcelles appartenaient en propre à Mme Veuve CARRIER surnommée pour lui avoir été attribuées suivant acte reçu par M^e DURAND, notaire à FAVERGES, le 13 Septembre 1948 contenant partage des biens dépendant des successions confondues de ses père et mère M. HORTOLAN François Félix et Mme DEMOLIS Emélie Joséphine, son épouse, demeurant à CONS SAINTE COLOMBE, décédés, le mari à CAPPY (Somme) le 1er Mars 1911 et la femme à CONS SAINTE COLOMBE le 5 Juin 1948.

- parcelle n° 1700 : de Mme PONTET Yvette Françoise, épouse CARRIER Noël Gabriel, demeurant à CONS SAINTE COLOMBE, moyennant un prix payé et quittencé à l'acte notarié susvisé des 10 et 24 Novembre 1976, publié à ANNECY le 5.1.77 vol. 6100 n° 38.

Origine antérieure : Cette parcelle appartenait en propre à Mme CARRIER surnommée à la suite de l'attribution qui lui en avait été faite aux termes d'un acte reçu par M^e DURAND, notaire à FAVERGES le 6 Mai 1966 publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 17 Juin 1966 vol. 3130 n° 36, contenant entre elle et M. PONTET Bernard Léon demeurant à CONS SAINTE COLOMBE le partage des biens dépendant des successions confondues de leurs père et mère M. PONTET Alfred et Mme ARESTAN Lucie Constance, son épouse, décédés tous deux intestat, la femme à FAVERGES le 15 Septembre 1952 et le mari à CONS SAINTE COLOMBE le 22 Juillet 1958 et dont ils étaient les seuls héritiers. Après le décès de M. PONTET Alfred une attestation d'hérédité a été établie par M^e DURAND, notaire surnommé, le 7 Mai 1963, et une expédition en a été publiée au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 28 Juin 1963 vol. 2729 n° 10, suivie d'une attestation complémentaire établie par le même notaire le 5 Mai 1966 et publiée au même bureau des Hypothèques le 17 Juin 1966 vol. 3130 n° 37.

A l'origine ladite parcelle appartenait en propre à M. PONTET Alfred surnommé pour l'avoir recueillie dans la succession de son père et mère M. PONTET Emile François et Mme LATHURAZ Madeleine, demeurant à CONY, décédés, le mari à PARIS le 8 Novembre 1930 et la femme à CONS SAINTE COLOMBE le 7 Juillet 1942.

- parcelle n° 1772 : de Mme PATUEL Marie Franceline, épouse CERVELLIN Jean demeurant à CONS SAINTE COLOMBE, moyennant un prix payé et quittencé à l'acte notarié susvisé des 10 et 24 Novembre 1976 publié à ANNECY le 5.1.77 vol. 6100 n° 18.

Origine antérieure : Cette parcelle appartenait en propre à Mme CERVELLIN, surnommée, à la suite de l'attribution qui lui en avait été faite aux termes d'un acte reçu par M^e DURAND, notaire à FAVERGES le 11 Juin 1958 publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 26 Août 1958 vol. 2268 n° 37, contenant le partage des biens dépendant des successions confondues de ses père et mère M. PATUEL Julien et Mme LATHURAZ Sophie Sylvie demeurant à CONS SAINTE COLOMBE où ils sont tous deux décédés, le mari le 14 Novembre 1929 et la femme le 1er Janvier 1927.

A l'origine ce terrain appartenait en propre à Mme LATHURAZ Sophie Sylvie, épouse PATUEL, surnommée, pour l'avoir recueillie dans la succession de M. LATHURAZ Claude François, son père, demeurant à CONS SAINTE COLOMBE où il est décédé le 4 Août 1893 et pour lui avoir été attribué aux termes d'un acte S.S.P. en date à CONS SAINTE COLOMBE du 20 Avril 1897 contenant partage des biens de ladite succession.

- parcelle n° 1702 : de M^{me} DONZEL Madeleine Julie, épouse CHAPPELET Lucien Edouard, demeurant à MARLENS, moyennant un prix payé et quittancé à l'acte notarié susvisé des 16 et 24 Novembre 1976 publié à ANNECY le 5.1.77 vol. 6100 n° 40.

Origine antérieure : Propre à M^{me} DONZEL, épouse CHAPPELET, susnommée, à la suite de l'attribution qui lui en a été faite aux termes d'un acte reçu par M^e DURAND, notaire à FAVERGES le 16 Août 1946 transcrit au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 18 Avril 1947 vol. 1630 n° 3 contenant le partage entre elle et ses frères et sœurs des biens dépendant des successions confondues de leurs père et mère M. et M^{me} DONZEL demeurant à MARLENS où ils sont décédés, le mari le 19 Juin 1933 et la femme le 8 Mars 1933.

- parcelles n° 1705, 35 et 53 : de M. COLLOMB Emile Félix et M^{me} BRASSET Simone son épouse, demeurant à MARLENS, moyennant un prix payé et quittancé à l'acte notarié susvisé des 9 et 24 Novembre 1976 publié à ANNECY le 5.1.77 vol. 6100 n° 19.

Origine antérieure : Ces parcelles appartenaient :

- n° 35 et 53 : en propre à M. COLLOMB Emile Félix, susnommé,

a) la nue-propriété pour lui avoir été attribuée dans un acte reçu par M^e DURAND, notaire à FAVERGES le 5 Février 1973 publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 18 Avril 1973 vol. 4783 n° 1 contenant donation entre vifs à titre de partage anticipé par M. Jean Baptiste COLLOMB à ses enfants et partage entre les donataires tant des biens donnés que de ceux dépendant de la succession de leur mère M^{me} CHAPPAZ Mathilde décédée le 19 Mai 1963 (attestation de M^e DURAND du 5 Février 1964 publiée au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 12 Mars 1964 vol. 2812 n° 49)

b) et l'usufruit par suite du décès de M. Jean Baptiste COLLOMB survenu le 3 Septembre 1975.

Plus anciennement ces parcelles appartenaient à M^{me} CHAPPAZ Mathilde, épouse COLLOMB, susnommée, pour les avoir recueillies dans la succession de sa sœur, M^{me} CHAPPAZ Marie, Veuve PONTET Emile Marius, demeurant à CONS SAINTE COLOMBE, décédée à ANNECY le 10 Octobre 1960 et pour lui avoir été attribuées, sans soulte, suivant un acte de partage reçu par M^e DURAND, notaire à FAVERGES le 20 Juin 1961, publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 2 Août 1961, vol. 2537, n° 50.

A l'origine lesdites parcelles appartenaient à M^{me} Vve PONTET Marie susnommée tant pour les avoir recueillies dans la succession de son mari, M. PONTET Emile Marius décédé à CONS SAINTE COLOMBE le 3 Février 1939 que par suite de la cession qui lui en a été consentie par M^{me} PONTET Françoise, Veuve BRASSOUD Jean Marie, moyennant un prix payé et quittancé à un acte reçu par M^e QUAY-THEVENON, notaire à FAVERGES le 30 Juin 1939 transcrit au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 10 Juillet 1939 vol. 1485 n° 103 et par suite de l'attribution qui lui en a été faite aux termes d'un acte de partage reçu par M^e QUAY-THEVENON le 19 Septembre 1939 transcrit au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 26 Septembre 1939, vol. 1490 n° 22, intervenu entre elle et M^{me} Marie COLLOMB Veuve Jean Claude PONTET mère et héritière de M. Emile Marius PONTET, son mari.

- n° 1705 : en propre à Mme BRASSET Simone, épouse COLLOMBE Marie pour lui avoir été attribué aux termes d'un acte reçu par M° DURAND, notaire à FAVERGES le 14 Mai 1966 publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 22 Juillet 1966 vol. 3144 n° 12 contenant entre elle et ses frères et sœurs et neveu et nièce le partage des biens dépendant de la succession de son père M. BRASSET François décédé à MARLENS le 6 Mai 1965.

Plus anciennement cette parcelle appartenait à M. BRASSET François surnommé pour lui avoir été attribué aux termes d'un acte reçu par M° DURAND, notaire surnommé, le 28 Avril 1954 transcrit au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 3 Juin 1954 vol. 1950 n° 65 contenant partage entre lui et sa sœur Marie BRASSET Joséphine Françoise des biens provenant des successions de leurs père et mère M. BRASSET Joseph et Mme ROUX Célestine Françoise, A décédés tous deux à MARLENS le mari le 6 Mai 1906 et la femme le 7 Novembre 1915.

- parcelle n° 1771 : de M. DEMOLIS Marcel François demeurant à CONS SAINT-ÉLOMBE, moyennant un prix payé et quittancé à l'acte notarié susvisé des 8 et 24 Novembre 1976 publié à ANNECY le 5.1.77 vol. 6100 n° 41.

Origine antérieure : Propre à M. DEMOLIS Marcel François surnommé, à la suite de l'attribution qui lui en a été faite aux termes d'un acte reçu par M° DURAND, notaire à FAVERGES le 13 Septembre 1948 transcrit au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 19 Novembre 1948 vol. 1679 n° 38 et 38bis contenant partage des biens dépendant des successions confondues de ses père et mère M. HORTOLAN François Félix et Mme DEMOLIS Emilie Joséphine, demeurant à CONS SAINT-ÉLOMBE, décédés, le mari à CAPPEY le 1er Mars 1913 et la femme à CONS SAINT-ÉLOMBE le 5 Juin 1948.

- parcelle n° 1707 : de M. DONZEL Joseph François, demeurant à MARLENS moyennant un prix payé et quittancé à l'acte notarié susvisé des 15 et 24 Novembre 1976 publié à ANNECY le 5.1.77 vol. 6100 n° 20.

Origine antérieure : Propre à M. DONZEL Joseph François, surnommé pour l'avoir recueillie dans la succession de M. DONZEL Jean, son père, en son vivant demeurant à MARLENS où il est décédé intestat le 14 Novembre 1974 laissant son fils unique Joseph sous réserve de l'usufruit légal du quart au profit de son épouse survivante, Mme DUBOIS-GOND Augustine Alexandrine. Après le décès de M. DONZEL Jean une attestation d'hérédité a été établie par M° DURAND notaire à FAVERGES, le 1er Décembre 1975 et une expédition en a été publiée au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 22 Janvier 1976, vol. 5801 n° 35. Quant à l'usufruit du quart échü à Mme Veuve DONZEL Jean, cette dernière l'a donné à son fils Joseph suivant un acte reçu par le même notaire le 1er Décembre 1975 et publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 22 Janvier 1976 vol. 5801 n° 36.

Plus anciennement ce terrain appartenait en propre à M. DONZEL Jean, surnommé, pour lui avoir été attribué aux termes d'un acte reçu par M° CHATELAIN, notaire à FAVERGES, le 9 Octobre 1909 contenant donation entre vifs à titre de partage anticipé par M. Claude DONZEL de ses biens à ses six enfants dont M. DONZEL Joseph et partage entre les donataires tant des biens donnés que de ceux dépendant de la succession de Mme Jeannette BARDET, épouse Claude DONZEL, leur mère décédée à MARLENS le 23 Mai 1905.

- Parcelles 1709 et 47 : de Mme DUCRUET Denise Odette, épouse SOCQUET Roland Armand, demeurant à UGINE (73), moyennant un prix payé et quittancé à l'acte notarié susvisé des 15 et 24 Novembre 1976 publié à ANNECY le 5.1.77 vol. 6100, N° 31.

Origine antérieure : Propre à Mme SOCQUET Denise, susnommée, à la suite de l'attribution qui lui en avait été faite aux termes d'un acte reçu par M° DURAND, notaire à FAVERGES le 23 Janvier 1976, publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 18 Février 1976, vol. 5827, n° 25, contenant entre elle, sa mère, et ses frères et sœur le partage de biens dépendant de la succession de son père, M. DUCRUET Léon Lucien, décédé à ANNECY le 19 Avril 1968.

Plus anciennement ces parcelles appartenaient en propre à M. DUCRUET Léon, susnommé, pour lui avoir été attribuées aux termes d'un acte reçu par M° QUAY-THEVENON, notaire à FAVERGES le 7 Février 1942, transcrit au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 20 Février 1942, vol. 1534, n° 62, contenant partage entre lui et ses frères et sœurs, d'immeubles indivis provenant des successions de M. Théophile DUCRUET, leur père, décédé à CONS SAINTE COLOMBE le 9 Janvier 1936, de M. Albert DUCRUET, leur frère consanguin, décédé à CONS SAINTE COLOMBE le 20 Décembre 1927 et de M. Félix René DUCRUET, leur frère germain, décédé à ANNECY le 24 Février 1937.

- parcelles n° 39 et 52 : de M. DUCRUET Roger et Mme CHAPPET Jeanne Andrée, son épouse, demeurant à TREMBLAY LES GONDESSES (Seine Saint Denis), moyennant un prix payé et quittancé à l'acte notarié susvisé du 24 Novembre 1976, publié à ANNECY le 5.1.77 vol. 6100 n° 42.

Origine antérieure : Cette parcelle dépendait de la communauté légale de biens existant entre les époux DUCRUET-CHAPPET, susnommés, à la suite de l'acquisition que ces derniers en avaient faite au cours et pour le compte de ladite communauté de Mlle Marie Amélie DUCRUET, demeurant à CONS SAINTE COLOMBE aux termes d'un acte reçu par M° MORET, notaire à ANNECY, le 24 Novembre 1951, transcrit au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 19 Décembre 1951, vol. 1811, n° 45.

Plus anciennement, ces parcelles appartenaient en propre à Mlle DUCRUET Marie Amélie, susnommée, à la suite de l'attribution qui lui en avait été faite aux termes d'un acte reçu par M° QUAY-THEVENON, notaire à FAVERGES, le 13 Juin 1923, contenant donation entre vifs à titre de partage anticipé par les époux DUCRUET Pierre et VINDREY Mathilde à leurs trois enfants dont Mlle DUCRUET Marie et partage entre les donataires des biens donnés.

- parcelles n° 1710 et 38 : de M. DURRMEIER Georges Edmond et Mme PERGOD Adèle Augustine, son épouse, demeurant à CONS SAINTE COLOMBE, moyennant un prix payé et quittancé à l'acte notarié susvisé des 8 et 24 Novembre 1976 publié à ANNECY le 5.1.77, vol. 6100 n° 43.

Origine antérieure : Ces parcelles dépendaient de la communauté légale existant entre les époux DURRMEIER-PERGOD, susnommés, pour les avoir acquises en indivision avec M. et Mme FUMEX

Célestin, de M. et Mme PERGOD Théophile, moyennant un prix payé et quittancé à l'acte reçu par M^e QUAY-THEVENON, notaire à FAVERGES le 23 Décembre 1944, transcrit au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 6 Février 1945, vol. 1581, n° 38, puis pour leur avoir été attribuées aux termes d'un acte reçu par M^e SALOMON, notaire à ANNECY, le 5 Décembre 1957, publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 24 Décembre 1957, vol. 2211 n° 52 contenant partage entre eux et M. et Mme FUMEX Célestin des biens en cause.

- parcelles n° 1713, 49, 34, 1714, 54, 1761, 1768, 1770 et 50 : de M. FUMEX Célestin et Mme PERGOD Ernestine Françoise, son épouse, moyennant un prix payé et quittancé à l'acte notarié susvisé des 8 et 24 Novembre 1976, publié à ANNECY le 5.1.77 vol. 6100 n° 21.

Origine antérieure :

- n° 1713 et 49 : Ces parcelles dépendaient de la communauté légale existant entre les époux FUMEX-PERGOD, à la suite de l'acquisition que ces derniers en avaient faite aux termes d'un P.V. d'adjudication dressé par M^e DURAND, notaire à FAVERGES, le 19 Juin 1949, transcrit au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 9 Septembre 1949, vol. 1705, n° 57, contenant adjudication volontaire des immeubles mis en vente par M. BISKILLIAT-DONNAT Pierre.

- n° 34, 1714, 54, 1761, et 50 : ces parcelles dépendaient de la communauté légale existant entre les époux FUMEX-PERGOD, à pour les avoir acquises en indivision avec M et Mme DURMEIER Georges, de M. et Mme PERGOD Théophile François, moyennant un prix payé et quittancé à l'acte reçu par M^e QUAY-THEVENON, notaire à FAVERGES le 23 Décembre 1944 transcrit au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 6 Février 1945, vol. 1581 n° 38 et pour leur avoir été attribuées dans un acte reçu par M^e SALOMON, le 5 Décembre 1957, publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 24 Décembre 1957, vol. 2211 n° 52 et contenant entre eux et les époux DURMEIER le partage des biens en cause.

- n° 1768 et 1770 : Propre à Mme PERGOD Ernestine Françoise, épouse FUMEX Célestin, susnommée à la suite de l'attribution qui lui en avait été faite aux termes d'un acte reçu par M^e SALOMON, notaire à ANNECY, le 5 Décembre 1957, publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 24 Décembre 1957, vol. 2211 n° 51, contenant partage entre elle et sa sœur, Mme PERGOD Adèle Augustine, épouse DURMEIER Georges, des biens qu'elles avaient recueillis dans les successions de leur grand père, M. PERGOD Félix, décédé le 28 Juin 1909, et de leur père, M. PERGOD Julien Joseph, décédé le 25 Mai 1915.

- Parcelles n° 1717, 1718 et 1776 : de Mme LATHURAZ Irène Simone, épouse GAILLARD Lucien Henri, demeurant à CORSE SAINTE COLONNE, et M. LATHURAZ Hippolyte et Mme DUCREUX Anaïs Simone, son épouse, moyennant un prix payé et quittancé à l'acte notarié susvisé du 24 Novembre 1976, publié à ANNECY le 5.1.77, vol. 6100 n° 44.

Origine antérieure : ces parcelles appartenaient pour la moitié propriété à Mme GAILLARD et pour l'autre moitié à M. et Mme LATHURAZ, susnommés par suite de la donation consentie en une propriété à

leurs enfants par M. et Mme LATHURAZ Hippolyte aux termes d'un acte reçu par M^e DURAND, notaire à FAVERGES, le 2 Mai 1973, publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 2 Août 1973, vol. 4884, n^o 8.

Plus anciennement ces parcelles appartenaient :

- n^o 1717 et 1718 : en propre à M. Hippolyte LATHURAZ pour les avoir recueillies dans les successions de ses père et mère, M. LATHURAZ Félix et Mme PERCOUD Julie, son épouse, décédés à CONS SAINT-ÉLOMBE, le mari le 26 Janvier 1952 et la femme le 15 Décembre 1952 et pour lui avoir été attribuées sans soulte, aux termes d'un acte de partage reçu par M^e MORET, notaire à ANNECY le 2 Mai 1953, transcrit au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 29 Juin 1953, vol. 1889 n^o 63.

Ces parcelles appartenaient en propre à M. LATHURAZ Félix depuis plus de trente ans.

- n^o 1726 : en propre à Mme DUCRUET Annaïs Simone, épouse LATHURAZ Hippolyte, susnommée, pour l'avoir recueillie dans la succession de sa mère Mme PARIS Marthe, Veuve Théophile DUCRUET, décédée intestat à CONS SAINT-ÉLOMBE le 20 Mai 1965 et pour lui avoir été attribuée sans soulte, aux termes d'un acte reçu par M^e SALOMON, notaire à ANNECY, le 25 Juillet 1967, publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 21 Septembre 1967, vol. 3337, n^o 38. Après le décès de Mme PARIS Marthe, Veuve DUCRUET Théophile, une attestation d'hérédité a été établie par le même notaire le 25 Juillet 1967 et publiée audit bureau des Hypothèques le 21 Septembre 1967, vol. 3337, n^o 37.

A l'origine cette parcelle appartenait en propre à Mme Vve DUCRUET Théophile, susnommée, pour lui avoir été attribuée aux termes d'un acte reçu par M^e MORET, notaire à ANNECY le 13 Mai 1944, transcrit au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 24 Mai 1944, vol. 1574 n^o 17 contenant le partage des biens provenant de la succession de sa tante, Mme Julie PARIS, Veuve Charles PATUEL, décédée à CONS SAINT-ÉLOMBE le 21 Janvier 1944.

- parcelles n^o 1720, 101 et 1504 : de M. HUDRY Jean Edouard, décédant à FAVERGES, moyennant un prix payé et quittancé à l'acte notarié susvisé des 15 et 24 Novembre 1976, publié à ANNECY le 5.1.77, vol. 6100, n^o 22.

Origine antérieure : Ces parcelles appartenaient en propre à M. HUDRY Jean, susnommé, pour lui avoir été attribuées aux termes d'un acte reçu par M^e SALOMON, notaire à ANNECY, le 20 Mai 1964, publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 16 Juin 1964, vol. 2844, n^o 17, contenant donation entre vifs à titre de partage anticipé par M. HUDRY François à ses enfants :

- Mme HUDRY Aline Marie, épouse AVRILLON Joseph
- Mme HUDRY Simone Andrée Eugénie, épouse MOREL Pierre
- M. HUDRY Jean Edouard, susnommé
- M. HUDRY André François

de ses biens

- et partage entre les donataires tant des biens donnés que de ceux dépendant de la succession de leur mère Mme FAVRE-FÉLIX Alexandrine décédée à CONS SAINT-ÉLOMBE le 13 Janvier 1953.

Plus anciennement ces parcelles appartenaient en propre à M. HUDRY François, susnommé, pour les avoir acquises alors qu'il était veuf de Mme FAVRE-FELIX Alexandrine, de François Pierre Raymond HUDRY moyennant un prix payé et quittancé à l'acte reçu par M^e DERUAZ notaire à THONES le 23 Juin 1961, publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 31 Août 1961, vol. 2544, n° 34.

A l'origine, lesdites parcelles appartenaient en propre à M. HUDRY François Pierre Raymond, susnommé, pour lui avoir été attribuées aux termes d'un acte reçu par M^e DERUAZ, notaire à THONES le 21 Avril 1961 publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 7 Juin 1961, vol. 2522, n° 25, contenant partage à charge de solde payée et quittancée audit acte, entre lui et Mme HUDRY Suzanne Françoise, épouse PASSET Henri Joséphin, demeurant à ANNECY, des biens dépendant des successions des époux HUDRY Jean Alfred et DEPOMMIER Marie Eugénie, leurs père et mère, décédés tous deux intestat à SERRAVAL, le mari le 2 Février 1955 et l'épouse le 20 Décembre 1960 et dont ils étaient les seuls héritiers.

Antérieurement ces parcelles dépendaient de la communauté légale de biens ayant existé entre les époux HUDRY-DEPOMMIER, susnommés, à la suite de l'acquisition que ces derniers en avaient faite, au cours et pour le compte de ladite communauté, de M. DEPOMMIER François, moyennant un prix payé et quittancé à l'acte reçu par M. BRUCHET notaire à THONES le 18 Mars 1953, transcrit au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 5 Mai 1953 vol. 1882 n° 4.

Ces terrains étaient propres à M. DEPOMMIER François, susnommé, pour lui avoir été attribués aux termes d'un acte reçu par M^e BRUCHET, notaire à THONES le 26 Février 1945 transcrit au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 23 Mars 1945, vol. 1582 n° 112, contenant partage entre lui et Mme HUDRY, née DEPOMMIER, sa sœur, et Mme DEPOMMIER Marthe Régine, sa nièce, épouse JOSSERAND André des immeubles provenant des successions de leur père et grand père, M. DEPOMMIER André, décédé à SERRAVAL le 12 Octobre 1939.

- parcelles n° 29 et 1722 : de M. LATHURAZ Alphonse Joseph, demeurant à CONS SAINTE COLONBE, moyennant un prix payé et quittancé à l'acte notarié susvisé des 16 et 24 Novembre 1976, publié à ANNECY le 5.1.77, vol. 6100 n° 13.

Origine antérieure : Ces parcelles appartenaient en propre à M. LATHURAZ Alphonse Joseph, susnommé, pour lui avoir été attribuées aux termes d'un acte reçu par M^e DURAND, notaire à FAVERGES, le 18 Décembre 1970, publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 11 Février 1971 vol. 4157 n° 13 et contenant le partage entre lui et ses frère et sœur :

- M. LATHURAZ Alfred François
- et Melle LATHURAZ Hélène Fernande

des biens dépendant des successions de leurs père et mère, M. LATHURAZ Joseph Marius et Mme DUSSOLIET-GOND Françoise Marie, son épouse, décédés tous deux à CONS SAINTE COLONBE, le mari le 2 Avril 1968 et la femme le 30 Octobre 1967 et dont ils étaient les seuls héritiers. Après le décès de M. LATHURAZ Joseph Marius une attestation d'hérédité a été établie par M^e CATTIN, notaire à ANNECY le 11 Septembre 1968 et publiée au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 5 Décembre 1968 vol. 3572 n° 28.

Antérieurement ces terrains appartenaient en propre à M. LATHURAZ Joseph Marius, surnommé, pour les avoir recueillis dans les successions confondues de ses père et mère, M. LATHURAZ Pierre Alphonse et Mme PONTET Marie, son épouse, décédés tous deux à CONS SAINTE COLOMBE, le mari le 5 Juillet 1925, et la femme le 31 Mai 1935 et pour lui avoir été attribués aux termes d'un acte reçu par M^e MOREY, notaire à ANNECY, le 24 Septembre 1936, transcrit au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 21 Octobre 1936, vol. 1380, n° 27, contenant entre lui et sa sœur Mme LATHURAZ Adèle Félicie, épouse PERRISSIN-FABERT Aimé, le partage des biens dépendant desdites successions.

- parcelle n° 1728 : de Mlle LATHURAZ Hélène Fernande, demeurant à FAVERGES, moyennant un prix payé et quittancé à l'acte notarié susvisé des 25 et 24 Novembre 1976, publié à ANNECY le 5.1.77, vol. 6100, n° 45.

Origine antérieure : Cette parcelle appartenait en propre à Mlle LATHURAZ Hélène Fernande, surnommée, pour lui avoir été attribuée aux termes d'un acte reçu par M^e DURAND, notaire à FAVERGES le 18 Décembre 1970, publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 11 Février 1971, vol. 4157, n° 13, contenant entre elle et ses frères :

- M. LATHURAZ Alphonse Joseph,
- et M. LATHURAZ Alfred François,

le partage des biens dépendant des successions de leurs père et mère, M. LATHURAZ Joseph Marius et Mme DUSSOLIET-GOND François Marie, son épouse, décédés tous deux à CONS SAINTE COLOMBE, la femme le 30 Octobre 1967 et le mari le 2 Avril 1968, et dont ils étaient les seuls héritiers. Après le décès de M. LATHURAZ Joseph Marius une attestation d'hérédité a été établie par M^e CATTIN, notaire à ANNECY, le 11 Septembre 1968 et publiée au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 5 Décembre 1968, vol. 3572 n° 28.

Antérieurement, ce terrain appartenait en propre à M. LATHURAZ Joseph Marius, surnommé, pour l'avoir recueilli dans les successions confondues de ses père et mère, M. LATHURAZ Pierre Alphonse et Mme PONTET Marie, son épouse, décédés tous deux à CONS SAINTE COLOMBE, le mari le 5 Juillet 1925 et la femme le 31 Mai 1935 et pour lui avoir été attribué aux termes d'un acte reçu par M^e MOREY, notaire à ANNECY, le 24 Septembre 1936 transcrit au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 21 Octobre 1936, vol. 1380, n° 27, contenant entre lui et sa sœur, Mme LATHURAZ Adèle Félicie, épouse PERRISSIN-FABERT Aimé, le partage des biens dépendant desdites successions.

- parcelles n° 1781 : de M. LATHURAZ Pierre François, demeurant à FAVERGES, moyennant un prix payé et quittancé à l'acte notarié susvisé des 22 et 24 Novembre 1976 publié à ANNECY le 5.1.77 vol. 6100 n° 14.

Origine antérieure : Cette parcelle appartenait en propre à M. LATHURAZ Pierre François, surnommé, pour lui avoir été attribuée aux termes d'un acte reçu par M^e DURAND, notaire à FAVERGES le 6 Novembre 1961 et publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 7 Décembre 1961, vol. 2571 n° 43 contenant entre lui et

- LATHURAZ Robert Jean
- LATHURAZ Marguerite Noël, épouse BRUN-Léon
- LATHURAZ Odette Françoise, épouse ADAM-Serge Jean Julien
- LATHURAZ Marie Thérèse, épouse MASSON-Holte
- LATHURAZ Alain Guy

le partage des biens dépendant des successions de leurs père et mère M. LATHURAZ Jean et Mme PERNEY-CHODRIER Marie Alexandrine, son épouse décédée, le mari à CONS SAINTE COLOMBE le 3 Août 1951 et la femme à PASSY le 2 Avril 1946.

Antérieurement cette parcelle appartenait en propre à M. LATHURAZ Jean surnommé, tant pour l'avoir recueillie dans les successions confondues de ses père et mère M. LATHURAZ Pierre et Mme PONTET Céline, décédée à CONS SAINTE COLOMBE, le mari le 4 Octobre 1922 et la femme le 21 Janvier 1940, qu'on verra de la cession à titre de licitation qui lui a été consentie par ses quatre frères et sœurs, Mme Judith LATHURAZ, Veuve CHAVIRON, DIER François Joseph, Mme LATHURAZ Célestine Marguerite, épouse DUPERRIER-SIMON François Amédée, Mme LATHURAZ Lucile, épouse BOULET Marie et M. LATHURAZ Félix, aux termes d'un acte reçu par M^e MORET, notaire à ANNECY les 29 et 31 Octobre 1940 transcrit au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 25 Novembre 1940, vol. 1507, n° 20, moyennant un prix payé et quittance audit acte.

- parcelles n° 1232, 1230, 46 et 51 : de Melle LATHURAZ-VIOLETTE Jeanne Renée, demeurant à PARIS (9^e), 11, Bd de Clichy, moyennant un prix payé et quittance à l'acte notarié susvisé des 3 et 8 Décembre 1976, publié à ANNECY le 5.1.77, vol. 6.100, n° 24.

Origine antérieure : Ces terrains appartenaient en propre à Melle LATHURAZ-VIOLETTE Jeanne Renée, surnommée, pour les avoir recueillies dans la succession de son frère, M. LATHURAZ VIOLETTE Henri Edouard, docteur en médecine, décédé en son domicile à ANNECY le 18 Octobre 1970, laissant son épouse survivante, commune en biens et légataire de la totalité des droits du Dr LATHURAZ dans la communauté et usufruit de la moitié des biens de sa succession et pour seule héritière de droit sa sœur Melle LATHURAZ VIOLETTE Jeanne Renée ainsi constaté dans un acte de notoriété dressé par M^e DERUAZ, notaire à THONES le 2 Novembre 1970. Après le décès de M. LATHURAZ VIOLETTE Henri Edouard une attestation d'hérédité a été établie par le même notaire le 7 Juillet 1976 et publiée au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 4 Octobre 1976, vol. 6011, n° 37.

Dans cet acte d'attestation de propriété immobilière, l'usufruit de la moitié revenant à Mme Veuve LATHURAZ VIOLETTE a été contenu sur certains immeubles. Les autres immeubles parmi lesquels ceux présentement cédés se sont trouvés libres de cet usufruit.

Antérieurement ces immeubles appartenaient en propre à M. Henri LATHURAZ VIOLETTE surnommé, pour lui avoir été attribués suivant un acte reçu par M^e DERUAZ, notaire à THONES le 8 Août 1962 publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 2 Octobre 1962 vol. 2653 n° 97 contenant entre lui et sa sœur Melle LATHURAZ-VIOLETTE Jeanne Renée, le partage des biens dépendant des successions confondues de leurs père et mère M. LATHURAZ VIOLETTE Antony

et Mes LEBRON Eugénie Marguerite, décedés tous deux intestat, le mari le 7 Janvier 1943 à CONS SAINTE COLOMBE et la femme le 11 Septembre 1943 à THONES, et de leur frère M. LATHURAZ VIOLETT André Alfred Francis décedé à CONS SAINTE COLOMBE le 6 Juin 1959 (attestation N° ROUX, notaire à MONTELIMAR du 8 Juin 1960, publiée à ANNECY Hypothèques le 9 Septembre 1960, vol. 2452, n° 52.)

- parcelles n° 1736, 1735, 1738 et 30 : de M. MERMIER Armand Augustin et Mme BALMENS Marie Marguerite, son épouse, demeurant à MARLENS moyennant un prix payé et quittancé à l'acte notarié susvisé des 12 et 24 Novembre 1976 publié à ANNECY le 5.1.77 vol. 6100, n° 15.

Origine antérieure :

1°) parcelles n° 1736 et 1735 : ces parcelles dépendaient de la communauté légale de biens existant entre les époux MERMIER-BALMENS, susnommés, à la suite de l'acquisition que ces derniers en avaient faite au cours et pour le compte de ladite communauté de M. MERMIER François, demeurant à MARLENS, moyennant un prix payé et quittancé à l'acte reçu par M° DURAND, notaire à FAVERGES le 15 Février 1949, transcrit au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 11 Mars 1949, vol. 1689, n° 45.

2°) parcelles n° 1738 et 30 : Ces parcelles appartenaient en propre à Mme BALMENS Marie Marguerite, épouse MERMIER Armand, susnommée, pour lui avoir été attribuées aux termes d'un acte reçu par M° DURAND, notaire susnommé, le 30 Mars 1973 publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 3 Février 1974 vol. 5091 n° 40, contenant donation entre vifs à titre de partage anticipé par Mme PERRET-COUDRIER Emilie, Veuve BALMENS Pierre, à ses enfants :

- BALMENS Jean Félix,
- BALMENS Marie Marguerite, épouse MERMIER Armand
- BALMENS Jeanne Monique, épouse BARDET-NEYRIN Robert
- BALMENS François Sylvain
- BALMENS Isabelle Huguette, épouse MERMIER Fernand
- BALMENS Odile Agathe Emma, épouse PORRET François
- BALMENS Paul Emile
- BALMENS Lucie Gabrielle

et partage entre les donataires tant des biens donnés que de ceux dépendant de la succession de leur père M. Pierre BALMENS, décedé le 17 Décembre 1940.

A l'origine lesdites parcelles dépendaient de la succession de Mme Marie HORTOLAN, Veuve Félix BALMENS, en son vivant demeurant à CONS SAINTE COLOMBE où elle est décedée le 8 Décembre 1943, laissant :

a) sa fille Mme Mélanie Marguerite BALMENS épouse PRUDHOMME Henri, demeurant à SAINT FERREOL pour moitié

b) et ses huit petits enfants, les frères et sœurs BALMENS susnommés à concurrence de un huitième chacun par représentation de leur père M. Pierre BALMENS, décedé comme il est dit ci-dessus.

Puis Mme Mélanie Marguerite BALMENS, épouse PRUDHOMME Henri est décedée en son domicile à SAINT FERREOL le 17 Octobre 1948, instituant pour son légataire universel son mari M. PRUDHOMME Henri et légant la nue-propriété de ses biens propres (dont

les parcelles n° 1738 et 30 survinçon) à sa belle sœur, Mme Emilie PERNET-CLOUDRIER Veuve BALMENS Pierre. L'usufruit de M. FRUDHONNE Henri s'est éteint à la suite de son décès survenu à SAINT FERREOL le 9 Août 1925.

- parcelle n° 1783 : de M. PARIS René, demeurant à FAVERGES, moyennant un prix payé et quittancé à l'acte notarié survisé des 15 et 24 Novembre 1976 publié à ANNECY le 5.1.77 vol. 6100 n° 24.

Origine antérieure : cette parcelle appartenait en propre à M. PARIS René, surnommé, à la suite de l'attribution qui lui en avait été faite aux termes d'un acte reçu par M° DURAND, notaire à FAVERGES le 16 Mars 1973 publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 18 Juin 1973 vol. 4838 n° 14 contenant donation entre vifs à titre de partage anticipé par Mme CHAMBEL Emélie Céline, Veuve PARIS Arthur, demeurant à FAVERGES, à ses quatre enfants

- PARIS René

- PARIS Marie Joséphine, épouse BOURGEOIS Jean Maurice

- PARIS Pierre Joseph

- PARIS François André

de ses biens propres et de ceux dépendant de la succession de son mari M. PARIS Arthur en son vivant demeurant à FAVERGES où il est décédé le 26 Novembre 1959 dans les dispositions de son testament authentique reçu par M° DURAND, notaire surnommé, le 14 Janvier 1953 aux termes duquel il légua à son épouse en vie, durant l'usufruit de la moitié de ses biens et droits mobiliers et immobiliers et à son fils François André le quart par préciput et hors part.

Le partage entre les donataires tant des biens donnés que de ceux dépendant de la succession de leur père décédé comme il est dit ci-dessus. Après le décès de M. PARIS Arthur une attestation immobilière a été établie le 17 Juillet 1963 par M° DURAND, notaire à FAVERGES, et une expédition en a été publiée au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 8 Novembre 1963 vol. 2767 n° 46.

A l'origine cette parcelle appartenait en propre à M. PARIS Arthur, surnommé, pour l'avoir recueillie dans la succession de Mme Julie PARIS, Veuve Charles PATUEL, sa tante, décédée à CONS, SAINTE COLOMBE le 21 Janvier 1944 et pour lui avoir été attribuée sans suite suivant acte reçu par M° MORET, notaire à ANNECY le 13 Mai 1944 transcrit au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 24 Mai 1944 vol. 1574 n° 17, contenant partage entre lui et Mme Veuve DUCHUET, des biens dépendant de ladite succession.

- parcelle n° 1740 : de M. PARIS Pierre Joseph, demeurant à MAILLONS moyennant un prix payé et quittancé à l'acte notarié survisé des 23 et 24 Novembre 1976 publié à ANNECY le 5.1.77 vol. 6100 n° 11.

Origine de propriété antérieure : Cette parcelle appartenait en propre à M. PARIS Pierre Joseph, surnommé, à la suite de l'attribution qui lui en avait été faite aux termes d'un acte reçu par M° DURAND, notaire à FAVERGES le 16 Mars 1973, publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 18 Juin 1973 vol. 4838 n° 14, contenant donation entre vifs à titre de partage anticipé par Mme CHAMBEL Emélie Céline, Veuve PARIS Arthur, demeurant à FAVERGES à ses quatre enfants :

- PARIS René
- PARIS Marie Joséphine, épouse BOURGEOIS Jean Maurice
- PARIS Pierre Joseph
- PARIS François André

de ses biens propres et de ceux dépendant de la succession de son mari M. PARIS Arthur en son vivant demeurant à FAVERGES où il est décédé le 26 Novembre 1959 dans les dispositions de son testament authentique reçu par M^e DURAND, notaire susnommé, le 14 Janvier 1953 aux termes duquel il légua à son épouse sa vie durant l'usufruit de la moitié de ses biens propres et droits mobiliers et immobiliers et à son fils François André le quart par préciput et hors part.

et partage entre les donataires tant des biens donnés que de ceux dépendant de la succession de leur père décédé comme il est dit ci-dessus. Après le décès de M. PARIS Arthur une attestation d'hérédité a été établie le 17 Juillet 1963 par M^e DURAND, notaire à FAVERGES et une expédition en a été publiée au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 8 Novembre 1963, vol. 2767 n° 46.

A l'origine cette parcelle appartenait en propre à M. PARIS Arthur, susnommé, pour l'avoir recueillie dans la succession de Mme Julie PARIS, Veuve Charles PATUEL, sa tante, décédée à CONS SAINTE COLOMBE le 21 Janvier 1944 et pour lui avoir été attribuée sans soulte suivant acte reçu par M^e MORET, notaire à ANNECY le 13 Mai 1944 transcrit au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 24 Mai 1944, vol. 1574 n° 17, contenant partage entre lui et Mme Veuve DUCRUET des biens dépendant de ladite succession.

- Parcelles n° 1742 et 1766 : de M. PERGOD Emile Léon, demeurant à FAVERGES, moyennant un prix payé et quittancé à l'acte notarié susvisé des 10 et 24 Novembre 1976, publié à ANNECY le 5.1.77 vol. 6100 n° 26.

Origine antérieure : Ces parcelles appartenaient en propre à M. PERGOD Emile Léon, susnommé, pour lui avoir été attribuées aux termes d'un acte reçu par M^e MORET, notaire à FAVERGES, le 6 Juillet 1919 contenant partage des biens dépendant de la succession de son grand père, M. Félix PERGOD, décédé à CONS SAINTE COLOMBE le 28 Juin 1909.

- parcelles n° 1745 et 1746 : de Mme PERGOD Denise Marie, épouse PATUEL Paul Henri, demeurant à FAVERGES et de Melle PERGOD Germaine Joséphine demeurant également à FAVERGES, moyennant un prix payé et quittancé à l'acte notarié susvisé du 24 Novembre 1976 publié à ANNECY le 5.1.77 vol 6100 n° 25.

Origine antérieure : ces parcelles appartenaient pour moitié chacune à Mme PERGOD Denise, épouse PATUEL Paul Henri, et Melle PERGOD Germaine Joséphine, susnommées, savoir :

- à l'origine elles appartenaient à concurrence d'un tiers chacun à M. PERGOD Léon, Mme PATUEL et Melle PERGOD pour les avoir recueillies dans les successions confondues de leur père et mère M. Hippolyte Michel PERGOD et Mme Marie Joséphine ARZAN, son épouse, demeurant à FAVERGES où ils sont tous deux décédés le mari le 29 Mars 1924 et la femme le 3 Septembre 1951,

et de leur oncle M. Edouard Julien PERGOD demeurant à PARIS où il est décédé célibataire le 16 Mars 1933 les laissant tous les trois pour héritiers, ainsi constaté par trois actes de notoriété dressés, le premier par M^e QUAY-WHEVENON, notaire à FAVERGES, le 12 Janvier 1925 après le décès de M. Hippolyte PERGOD, le deuxième par le même notaire le 27 Mai 1933 après le décès de M. Edouard PERGOD et le troisième par M^e DURAND, notaire à FAVERGES, le 21 Février 1962 après le décès de Mme ARETAN Marie Joséphine Veuve PERGOD.

- M. PERGOD Léon Francis surnommé est décédé à ANNECY, célibataire et intestat le 13 Janvier 1974 laissant ses deux sœurs Mme PATUEL et Melle PERGOD Germaine à concubérance de moitié chacune ainsi constaté par un acte de notoriété dressé par M^e DURAND, notaire à FAVERGES le 1er Mars 1974. Après le décès de M. PERGOD Léon Francis une association d'hérédité a été établie par le même notaire le 4 Décembre 1974, et publiée au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 4 Février 1975, vol. 5494 n° 3.

Plus anciennement ces parcelles appartenaient pour moitié indivise chacun à M. M. PERGOD Hippolyte Michel et Edouard Julien surnommés pour les avoir recueillies dans les successions de leurs père et mère, M. PERGOD Marie Victor et Mme GODARD Marie son épouse, décédés intestat en leur domicile à FAVERGES, depuis de nombreuses années et dont ils étaient les seuls héritiers.

- parcelles n° 1748 et 797 : de M. PERGOD Julien Albert et Mme DOMENGE-CHENAL Hélène Marie, son épouse, demeurant à CONS SAINT-E COLOMBE, moyennant un prix payé et quittancé à l'acte notarié susvisé des 17 et 24 Novembre 1976, publié à ANNECY le 5.1.77 vol. 6100 n° 27.

Origine antérieure : Ces parcelles dépendaient de la communauté légale de biens existant entre les époux PERGOD-DOMENGE-CHENAL, surnommés, à la suite de l'acquisition que ces derniers avaient faite au cours et pour le compte de ladite communauté :

- parcelle n° 797 : suivant procès-verbal d'adjudication dressé par M^e DURAND, notaire à FAVERGES le 19 Juin 1949 transcrit au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 9 Septembre 1949, vol. 1705, n° 57 contenant adjudication volontaire des immeubles appartenant à M. EXSILLIAT-DONNET Pierre.

- parcelle n° 1748 : de Mme Delphine Marie Louise BRASSET, épouse ALLOT Anicet Léon Bernard, moyennant un prix payé et quittancé à l'acte reçu par M^e DURAND, notaire à FAVERGES le 1er Septembre 1959 publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 30 Octobre 1959 vol. 2573 n° 19.

A l'origine cette dernière parcelle appartenait en propre à Mme BRASSET épouse ALLOT, surnommée, pour l'avoir recueillie dans les successions de ses père et mère M. BRASSET Casnard et Mme CHAPPAZ Marie Alphonsine, son épouse, demeurant à MARLENS, décédés le mari à MARLENS le 14 Juin 1908 et la femme à PARIS le 1er Janvier 1945, de ses deux sœurs Melles BRASSET Hélène Alexandrine Philippino et Georgette Marie Joséphine décédées, la première à PARIS le 7 Juillet 1940 et la seconde à AVIGNON le 4 Février 1942, célibataire et intestat.

- parcelles n° 1751, 1752, 1755, 1757, 1758 : de M. PERNET-
COUDRIER Henri Paul et Mme CHAPPELET COQUET Lucie, son épouse,
demeurant à CONS SAINTE COLOMBE, moyennant un prix payé et
quittancé à l'acte notarié susvisé des 15 et 24 Novembre 1976
publié à ANNECY le 5.1.77 vol. 6100 n° 28.

Origine antérieure : Ces parcelles dépendaient de la communau-
té légale de biens existant entre M. PERNET-COUDRIER Henri
Paul et Mme CHAPPELET-COQUET Lucie, son épouse, susnommés, à
la suite de l'acquisition que ses derniers en ont faite au
cours et pour le compte de ladite communauté, de M. COMTE
Charles Marie Bernard, moyennant un prix payé et quittancé à
l'acte reçu par M° BRUNET Michel, notaire à ANNECY, le 27 Août
1961, publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 18 Septem-
bre 1968, vol. 3521 n° 33.

Antérieurement ces parcelles appartenaient en propre
à M. COMTE Charles Marie Bernard pour lui avoir été attri-
buées aux termes d'un acte reçu par M° EURNIER, notaire à
GRAMBERY les 27 Septembre et 1er Octobre 1957, publié au bu-
reau des Hypothèques d'ANNECY le 16 Novembre 1957, vol. 2201,
n° 43 et contenant entre lui et :

- Mlle COMTE Marguerite Félicie, sa sœur
- Mme COMTE Geneviève, épouse ROCH Jean, sa nièce
- M. COMTE Stéphane Marie Charles, son neveu

le partage des biens dépendant de la succession de leurs père
et mère, grand père et grand mère, M. COMTE Alexandre Charles
Marie et Mme BELLENAND Gabrielle, son épouse, décédés tous
deux, intestat, le mari le 1er Juin 1935 et la femme le 22 Juin
1949.

- parcelle n° 1785 : de Mlle PIFFET Marie Germaine Yvonne et
Mme PIFFET Florentine Eugénie, épouse REVIL Eugène Emile,
demeurant toutes deux à CONS SAINTE COLOMBE, moyennant un prix
payé et quittancé à l'acte notarié susvisé du 24 Novembre 1976
publié à ANNECY le 5.1.77 vol. 6100 n° 29.

Origine de propriété antérieure : Cette parcelle appartenait
conjointement et indivisément entre elles et pour moitié cha-
cune à Mlle PIFFET et Mme REVIL, susnommées, pour l'avoir
recueillie dans les successions confondues de leurs père et
mère M. PIFFET André Louis et Mme CHAMBROT Eugénie, son épouse,
demeurant à CONS SAINTE COLOMBE où ils sont tous deux décédés
intestat, le mari le 28 Juillet 1941 et la femme le 2 Juillet
1944 et dont elles étaient les seules héritières.

- parcelles n° 1501 et 1502 : de M. PONTET Bernard Léon,
demeurant à CONS SAINTE COLOMBE, moyennant un prix payé et
quittancé à l'acte notarié susvisé des 15 et 24 Décembre 1976
publié à ANNECY le 5.1.77 vol. 6100 n° 30.

Origine antérieure : Ces parcelles appartenaient en propre à
M. PONTET Bernard Léon, susnommé, pour lui avoir été attribuées
aux termes d'un acte reçu par M° DURAND, notaire à FAVERGES le
6 Mai 1966, publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 17
Juin 1966, vol. 3130, n° 38, contenant entre lui et sa sœur

Mme PONTET Yvette, épouse CARRIER le partage des biens dépendant des successions confondues de leurs père et mère M. PONTET Alfred et Mme ARESTAN Lucie Constance, en leur vivant demeurant à CONS SAINTE COLOMBE où ils sont tous deux décédés, le mari le 22 Juillet 1958 et la femme le 15 Septembre 1952.

A l'origine ces parcelles appartenaient :

- parcelle n° 1501 : à la communauté ayant existé entre les époux PONTET-ARESTAN, susnommés, pour l'avoir acquise de M. BERNEX Louis Emile et Mme SUSCILLON Joséphine Adèle, son épouse, demeurant à DOUSSAND, moyennant un prix payé et quittancé à l'acte reçu par M° MORET, notaire à ANNECY, le 3 Mai 1947 et transcrit au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 12 Mai 1947, vol. 1631, n° 67.

- parcelle n° 1502 : à M. PONTET Alfred, susnommé, pour l'avoir recueillie dans les successions confondues de ses père et mère M. PONTET François Emile et Mme LATHURAZ Mathilde, son épouse, demeurant à PARIS où ils sont tous deux décédés, le mari le 8 Novembre 1930 et la femme le 7 Juillet 1942 et dont il était le seul et unique héritier.

- parcelle n° 1503 : de Mme BALMENS Odile Agathe Emma, épouse PORRET François Joseph, demeurant à FAVERGES, moyennant un prix payé et quittancé à l'acte notarié susvisé des 8 et 24 Novembre 1976, publié à ANNECY le 5.1.77, vol. 6100, n° 35.

Origine antérieure : Cette parcelle appartenait en propre à Mme BALMENS Odile Agathe Emma, épouse PORRET François, susnommée, à la suite de l'attribution qui lui en a été faite aux termes d'un acte reçu par M° DURAND, notaire à FAVERGES le 20 Mars 1973, publié au bureau des Hypothèques d'ANNECY le 8 Février 1974, vol. 5091, n° 40 et contenant donation entre vifs à titre de partage anticipé par Mme PERNET-COUDRIER Emilie, Veuve BALMENS Pierre à ses enfants :

- BALMENS Jean Félix
- BALMENS Marie Marguerite, épouse MERNIER Armand
- BALMENS Jeanne Monique, épouse BARDET-MEYRIN Robert
- BALMENS François Sylvain
- BALMENS Isabelle Huguette, épouse MERNIER Fernand
- BALMENS Odile Agathe Emma, épouse PORRET François, susnommée
- BALMENS Paul Emile
- BALMENS Lucie Gabrielle

et partage entre les donataires tant des biens donnés que de ceux dépendant de la succession de leur père M. BALMENS Pierre décédé le 17 Décembre 1940.

A l'origine lesdites parcelles dépendaient de la succession de Mme Marie MORTOLAN, Veuve Félix BALMENS, en son vivant demeurant à CONS SAINTE COLOMBE où elle est décédée le 8 Décembre 1943, laissant :

a) sa fille Mme Mélanie Marguerite BALMENS, épouse PRUDHOMME Henri demeurant à SAINT FERREOL, héritière pour moitié

b) et ses huit petits enfants, les frères et sœurs BALMENS susnommés, à concurrence de un huitième chacun par représentation de leur père M. Pierre BALMENS décédé comme il est dit ci-dessus.

Puis Mme Melanie Marguerite BALMENS, épouse PRUDHOMME Henri, est décédée en son domicile à SAINT FERREOL le 17 Octobre 1948, instituant pour son légataire universel son mari, M. PRUDHOMME Henri et léguant la nue-propriété de ses biens propres (dont la parcelle n° 1503) à sa belle sœur Mme Emilie PERNET-COUDRIER, Veuve BALMENS Pierre. L'usufruit de M. PRUDHOMME Henri s'est éteint à la suite de son décès survenu à SAINT FERREOL le 9 Août 1955.

II - Parcelles n° 1922 à 1930 : M. LATHURAZ Alain ds-qualité, déclare n'être pas en mesure de préciser l'origine exacte des droits de propriété de la Commune de CONS SAINTE COLOMBE sur ces parcelles.

Il atteste que celles-ci appartiennent à ladite Commune pour cette dernière en avoir eu la possession depuis un temps immémorial et, en toute hypothèse, depuis plus de trente ans, à titre de propriétaire, de façon continue, paisible, publique et non équivoque, et sans que la prescription qui a ainsi couru ait été interrompue par une des causes énoncées par les articles 2242 et suivants du Code Civil.

Il certifie également que ces parcelles n'ont fait l'objet antérieurement aux présentes, d'aucune mutation postérieure au 1er Janvier 1956.

C.- DECLARATION : Le VENDEUR déclare qu'il n'a consenti aucun droit de location ou d'occupation quelconque sur tout ou partie de l'IMMEUBLE.

TITRE III CONVENTIONS PARTICULIERES

EVALUATION :

Pour la perception des salaires du Conservateur, seulement, les terrains présentement vendus sont évalués à 6.000 F.

D E C I S I O N

autorisant l'acquisition par l'Etat de 3,1820 ha en
forêt domaniale de Cons Ste-Colombe (Haute-Savoie)

LE DIRECTEUR GENERAL de l'Office National des Forêts,

Vu la décision, en date du 22 Janvier 1976, du Secrétaire
d'Etat auprès du Ministre de l'Agriculture, relative à la procé-
dure à suivre pour l'acquisition de terrains d'une valeur infé-
rieure à celle pour laquelle l'avis du Service des Domaines est
obligatoire.

Vu la promesse de vente en date du 23 Février 1979
la commune de Cons Ste-Colombe

AUTORISE

l'acquisition par l'Etat de 3,1820 ha
sur le territoire communal de Cons Ste-Colombe
appartenant à ladite commune
pour le prix principal de UN franc
(1 fr) cadastré(s) de la manière suivante :
+ 1 500 F pour frais

Lieudit	Section	N° des parcelles	Contenance
	A	1922 à 1930	
	et parcelles acquises par la commune par acte des 24.11.12 et 8.12.1976		3,1820 ha

La présente décision sera transmise à M. le Directeur des
services fiscaux de Haute-Savoie.

Fait à Paris, le 20 NOV 1979

Le Directeur Général de l'Office
National des Forêts

Signé.

Visé ne varietur et annexé à un acte de
vente, en date à ANNEXE, du

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Cession gratuite à l'Etat (Ministère de l'Agriculture) de terrains acquis par la commune ou appartenant à la commune pour extension du périmètre R.T.M.

L'an mil neuf cent soixante dix neuf, le vingt trois février, le Conseil Municipal de la Commune de CONS SAINTE COLOMBE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. LATHURAZ Alain, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 février 1979

PRESENTS : MM. Tous les conseillers en exercice sauf UN

ABSENTS : M. SOUQUET Roland

Mme BONOVELLI a été élu secrétaire

M. le Maire rappelle que le projet d'extension vers le bas de la série domaniale de Restauration des Terrains de Montagne de CONS Ste-COLOMBE sollicité par délibération du 10.3.1972, a reçu l'approbation de M. le Ministre de l'Agriculture à la date du 4.10.1974.

Les travaux de correction du torrent du Piézan, dans le bief moyen et inférieur, sont actuellement programmés et seront réalisés en 1979 et 1980.

Le Service R.T.M. ayant mis comme condition préalable à cette extension du périmètre, que les terrains d'emprise des ouvrages de correction, situés de part et d'autre du lit, soient acquis par la commune, puis ultérieurement cédés à l'Etat, la commune a successivement :

- fait déclarer l'utilité publique, au titre de l'art. 295 du Code Municipal, de l'acquisition des dits terrains (arrêté préfectoral du 25.5.1976) ;
- procédé à l'acquisition par voie amiable, au cours de l'année 1976, d'un ensemble de 73 parcelles, préalablement délimitées et soumises à la procédure du document d'arpentage, d'une surface totale de 2ha 47a 80ca.

Considérant que rien ne s'oppose désormais à ce que la propriété de ces terrains d'emprise soit transférée à l'Etat et compte-tenu de l'imminence des travaux, le Conseil Municipal décide de céder gratuitement à l'Etat - Ministère de l'Agriculture - les parcelles dont la commune est propriétaire et dont la liste suit :

1 - PARCELLES ACQUISES EN 1976 (actes des 1.12 - 2.12 et 24.11.1976)

		n	ca
n° 1678	Les Cognées	1	20
1676	id	1	28
1680	Piézan-Mot"	3	96
1683	id	1	27

à reporter 7 71

		report :	1 ha 95 a 35ca
n° 1742	Les Toppes		2 a 85
1766	Combe Négin Est		3 a 91
1745	Les Cognées		2 a 11
1746	Les Vergers		2 a 41
1748	La Marais		12 a 31
797	La Ferrière		4 a 32
1751	Prés des Dames		12 a 26
1752	Grange Neuve Est		0 a 95
1755	id		2 a 93
1757	id		5 a 10
1758	id		0 a 80
1785	La Cour		1 a 62
1501	La Ferrière		0 a 57
1502	id		1 a 97
1503	id		0 a 34

Superficie totale : 2 ha 47 a 80ca

2 - PARCELLES AYANT TOUJOURS APPARTENU A LA COMMUNE :

Section A	n° 1925	Cons	5 a 60ca
"	1926	Cons	6 a 00ca
"	1927	Cons	6 a 50ca
"	1928	Cons	5 a 55ca
"	1929	Cons	4 a 20ca
"	1930	Cons	1 a 85ca
"	1922	Les Vergers	18 a 90ca
"	1923	Les Cognées	4 a 70ca
"	1924	Pré Cartillet	17 a 10ca
Total :			70 a 40ca

SUPERFICIE TOTALE A CEDER A L'ETAT : 3 ha 18 a 20ca

Ainsi fait et délibéré en Mairie de CONS SAINTE COLOMBE, LES
JOUR, MOIS et AN que dessus

Pour copie conforme au registre des délibérations

Cons Sainte Colombe le 1er Mars 1979

Le Maire,

Signé.

Visé et validé et annexé à un acte de vente,
en date à ANNECY du

			Reporté :	2	62
n° 1684	Les Cognées			7	71
1688	Les Teppes			1	64
1687	id			0	06
48	id			4	26
175	Le Marais			0	21
1690	id			8	03
1694	Les Teppes			7	92
1693	id			2	06
80	Les Cognées			2	13
1696	Les Vergers			2	33
1699	Les Cognées			0	97
1700	Les Vergers			1	97
1772	Combe Négin Ouest			1	08
1702	Prés des Dames			1	00
1703	Le Marais			4	64
35	Les Teppes			12	24
53	id			2	24
1774	Prés du Moulin			2	21
1707	Prés des Dames			4	97
1709	Les Teppes			2	25
47	id			11	46
39	id			0	60
52	id			2	67
1710	Prés des Dames			1	43
38	Les Teppes			4	43
1713	id			5	04
49	id			14	09
34	id			0	69
1714	id			5	46
54	id			4	67
50	id			3	23
1761	Combe Négin Est			0	42
1768	Plozan Est			0	14
1770	Prés du Moulin			1	18
1717	Les Cognées			4	37
1718	Les Vergers			1	23
1776	Combe Négin Ouest			5	96
1720	Les Cognées			7	84
101	Les Vergers			0	71
1504	La Perrière			0	69
29	Les Teppes			0	32
1722	Les Cognées			3	47
1728	Les Teppes"			1	66
1781	Prés du Moulin			1	06
1732	Les Teppes			2	01
1730	id			4	59
46	id			8	84
51	id			0	09
1936	Les Cognées			0	47
1735	Les Vergers			2	30
1736	Les Teppes			5	31
30	id			5	13
1783	Prés du Moulin			2	85
1740	Les Vergers			7	99
				2	03

à reporter : 1ha 33a 35ca

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR		74 0	COM		167 VAL DE CHAISE				TRES		046	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMERO COMMUNAL		+00127																
Propriétaire																												PBDM5S				ETAT MINISTRE DE L'AGRICULTURE											
DDAF		7 RUE DUPANLOUP			74000 ANNECY																																						
gérant,mandataire,gestionnaire																												PBCJSZ				AUPM ONF OFFICE NATIONAL DES FORETS											
POLE COMPTA ETUDES TRAVAUX		6 AV DE FRANCE			74000 ANNECY																																						
PROPRIETES BATIES																																											
DESIGNATION DES PROPRIETES										IDENTIFICATION DU LOCAL						EVALUATION DU LOCAL																											
AN	SEC	N° PLAN	C PART	N° VOIRIE	ADRESSE			CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N°INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE		COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO		% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM													
R EXO0 EUR																																											
REV IMPOSABLE COM 0 EURCOM																																											
R IMP0 EUR																																											

PROPRIETES NON BATIES																						
DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION																LIVRE FONCIER
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet	
85	084 A	29		LES TEPPES	B292		1	084A		BT	05		3 47	0.05		EP						
85	084 A	30		LES TEPPES	B292		1	084A		BT	05		2 85	0.05		EP						
85	084 A	34		LES TEPPES	B292		1	084A		BT	05		5 46	0.07		EP						
85	084 A	35		LES TEPPES	B292		1	084A		BT	05		2 24	0.02		EP						
85	084 A	38		LES TEPPES	B292		1	084A		BT	05		5 04	0.07		EP						
85	084 A	39		LES TEPPES	B292		1	084A		BT	05		2 67	0.05		EP						
85	084 A	46		LES TEPPES	B292		1	084A		BT	05		9	0		EP						
85	084 A	47		LES TEPPES	B292		1	084A		BT	05		60	0		EP						
85	084 A	48		LES TEPPES	B292		1	084A		BT	05		21	0		EP						
85	084 A	49		LES TEPPES	B292		1	084A		BT	05		69	0		EP						
99	084 A	50		LES TEPPES	B292		1	084A		BT	05		42	0	C GC TS	TA TA TA		0 0 0	20 20 100			
85	084 A	51		LES TEPPES	B292		1	084A		BT	05		47	0		EP						
85	084 A	52		LES TEPPES	B292		1	084A		BT	05		1 43	0.02		EP						
85	084 A	53		LES TEPPES	B292		1	084A		BT	05		1 21	0.02		EP						
85	084 A	54		LES TEPPES	B292		1	084A		BT	05		3 23	0.05		EP						
85	084 A	80		LES COGNEES	B238		1	084A		BT	05		2 33	0.02		EP						
85	084 A	101		LES VORGERS	B297		1	084A		BT	05		69	0		EP						
85	084 A	175		LE MARAIS	B270		1	084A		BT	05		8 03	0.12		EP						
85	084 A	796		LA PERRIERE - CONS SAINTE	B274		1	084A		L	02		2 42	0		EP						

Source : Direction Générale des Finances Publiques

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	74 0	COM	167 VAL DE CHAISE					TRES	046	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ					NUMERO COMMUNAL		+00127	
Propriétaire						PBDM5S		ETAT MINISTERE DE L'AGRICULTURE													
DDAF		7 RUE DUPANLOUP		74000 ANNECY																	
gérant,mandataire,gestionnaire						PBCJSZ		AUPM ONF OFFICE NATIONAL DES FORETS													
POLE COMPTA ETUDES TRAVAUX		6 AV DE FRANCE		74000 ANNECY																	
PROPRIETES NON BATIES																					
DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION															LIVRE FONCIER
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet
85	084 A	797		LA PERRIERE - CONS SAINTE	B274			1 084A		L	02		4 32	0		EP					
85	084 A	805		LA PERRIERE - CONS SAINTE	B274			1 084A		L	02		6 51	0		EP					
76	084 A	949		LES LANCHERS	B266			1 084A		L	02		3 04 14	0.49		EP					
85	084 A	957		LA BIELLE	B229			1 084A		BT	05		17 27	0.26		EP					
76	084 A	1013		LES RAVIERES - CONS SAINTE	B287			1 084A		L	02		1 04 80	0.16		EP					
76	084 A	1026		SUR LE GRAND PRE	B260			1 084A		L	02		95 72	0.16		EP					
76	084 A	1027		BOIS ROND	B232			1 084A		L	02		2 92 71	0.47		EP					
76	084 A	1029		LE PERCHET	B273			1 084A		L	02		2 51 70	0.42		EP					
76	084 A	1031		LE PERCHET	B273			1 084A		L	02		96 70	0.16		EP					
76	084 A	1032		DENT DE CONS	B249			1 084A		L	02		13 73 94	2.25		EP					
76	084 A	1034		LA FRETE	B255			1 084A		L	02		33 02	0.05		EP					
76	084 A	1035		LA FRETE	B255			1 084A		L	02		1 50 67	0.26		EP					
76	084 A	1038		COMMUNAL DES FAUGES EST	B243			1 084A		L	02		2 35 00	0.38		EP					
76	084 A	1039		COMMUNAL DES FAUGES EST	B243			1 084A		L	02		2 96 60	0.49		EP					
76	084 A	1109		COMMUNAL DES FAUGES OUEST	B244			1 084A		L	02		75 00	0.12		EP					
85	084 A	1501		LA PERRIERE - CONS SAINTE	B274	0804		1 084A		P	05		57	0.05		EP					
85	084 A	1502		LA PERRIERE - CONS SAINTE	B274	0806		1 084A		P	05		1 97	0.16		EP					
85	084 A	1503		LA PERRIERE - CONS SAINTE	B274	0809		1 084A		P	05		34	0.02		EP					
85	084 A	1504		LA PERRIERE - CONS SAINTE	B274	0810		1 084A		BR	02	SAPIN	32	0.23		EP					
85	084 A	1676		LES COGNEES	B238	0088		1 084A		BT	05		1 28	0.02		EP					
85	084 A	1678		LES COGNEES	B238	0085		1 084A		BT	05		1 20	0.02		EP					
85	084 A	1680		PIESAN EST	B277	1055		1 084A		BR	02	SAPIN	3 96	2.84		EP					
85	084 A	1683		PIESAN EST	B277	1056		1 084A		BR	02	SAPIN	1 27	0.91		EP					
85	084 A	1684		LES COGNEES	B238	0082		1 084A		P	04		1 64	0.38		EP					
85	084 A	1687		LES TEPPEES	B292	0043		1 084A		BT	05		4 26	0.07		EP					
85	084 A	1688		LES TEPPEES	B292	0037		1 084A		P	05		6	0		EP					
85	084 A	1690		LE MARAIS	B270	0176		1 084A		BT	05		7 92	0.12		EP					
85	084 A	1693		LES TEPPEES	B292	0031		1 084A		P	05		2 13	0.16		EP					
85	084 A	1694		LES TEPPEES	B292	0028		1 084A		P	05		2 06	0.16		EP					
85	084 A	1696		LES VORGERS	B297	0096		1 084A		BT	05		97	0.02		EP					
85	084 A	1699		LES COGNEES	B238	0081		1 084A		P	04		1 97	0.45		EP					
85	084 A	1700		LES VORGERS	B297	0095		1 084A		BT	05		1 08	0.02		EP					
85	084 A	1702		PRE DES DAMES	B283	0008		1 084A		BT	05		4 64	0.07		EP					

Source : Direction Générale des Finances Publiques

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	74 0	COM	167 VAL DE CHAISE					TRES	046	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ					NUMERO COMMUNAL		+00127				
Propriétaire					PBDMS					ETAT MINISTERE DE L'AGRICULTURE														
DDAF					7 RUE DUPANLOUP					74000 ANNECY														
gérant,mandataire,gestionnaire					PBCJSZ					AUPM ONF OFFICE NATIONAL DES FORETS														
POLE COMPTA ETUDES TRAVAUX					6 AV DE FRANCE					74000 ANNECY														
PROPRIETES NON BATIES																								
DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION															LIVRE FONCIER			
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet			
85	084 A	1705		LE MARAIS	B270	0177	1	084A		L	01		12 24	0.19		EP								
85	084 A	1707		PRE DES DAMES	B283	0006	1	084A		BT	05		2 25	0.02		EP								
85	084 A	1709		LES TEPPE	B292	0044	1	084A		BT	05		11 46	0.16		EP								
85	084 A	1710		PRE DES DAMES	B283	0009	1	084A		BT	05		4 43	0.07		EP								
85	084 A	1713		LES TEPPE	B292	0042	1	084A		BT	05		14 09	0.21		EP								
85	084 A	1714		LES TEPPE	B292	0041	1	084A		BT	05		4 67	0.07		EP								
85	084 A	1717		LES COGNEES	B238	0084	1	084A		P	04		1 23	0.28		EP								
85	084 A	1718		LES VORGERS	B297	0089	1	084A		P	04		5 96	1.36		EP								
85	084 A	1720		LES COGNEES	B238	0077	1	084A		P	04		71	0.16		EP								
85	084 A	1722		LES COGNEES	B238	0087	1	084A		BT	05		1 66	0.02		EP								
85	084 A	1728		LES TEPPE	B292	0036	1	084A		P	05		1 06	0.09		EP								
85	084 A	1730		LES TEPPE	B292	0045	1	084A		BT	05		8 84	0.12		EP								
85	084 A	1732		LES TEPPE	B292	0040	1	084A		BT	05		4 59	0.07		EP								
85	084 A	1735		LES VORGERS	B297	0090	1	084A		P	04		5 31	1.22		EP								
85	084 A	1736		LES COGNEES	B238	0083	1	084A		P	03		2 30	1.06		EP								
85	084 A	1738		LES TEPPE	B292	0026	1	084A		P	05		5 13	0.42		EP								
85	084 A	1740		LES VORGERS	B297	0094	1	084A		BT	05		2 03	0.02		EP								
85	084 A	1742		LES TEPPE	B292	0033	1	084A		P	05		2 85	0.23		EP								
85	084 A	1745		LES COGNEES	B238	0078	1	084A		P	04		2 11	0.49		EP								
85	084 A	1746		LES VORGERS	B297	0100	1	084A		BT	05		2 41	0.02		EP								
85	084 A	1748		LE MARAIS	B270	0178	1	084A		L	01		12 31	0.19		EP								
85	084 A	1751		PRE DES DAMES	B283	0007	1	084A		BT	05		12 26	0.16		EP								
85	084 A	1752		GRANGE NEUVE EST	B264	0166	1	084A		BT	05		95	0.02		EP								
85	084 A	1755		GRANGE NEUVE EST	B264	0167	1	084A		P	03		2 93	1.34		EP								
85	084 A	1757		GRANGE NEUVE EST	B264	0165	1	084A		P	03		5 10	2.35		EP								
85	084 A	1758		GRANGE NEUVE EST	B264	0164	1	084A		BT	05		80	0		EP								
85	084 A	1761		COMBE MEGIN EST	B241	1046	1	084A		BR	02	SAPIN	14	0.09		EP								
85	084 A	1762		COMBE MEGIN EST	B241	1041	1	084A		BR	02	SAPIN	16 88	12.11		EP								
85	084 A	1765		COMBE MEGIN EST	B241	1042	1	084A		L	02		64	0		EP								
85	084 A	1766		COMBE MEGIN EST	B241	1045	1	084A		BR	02	SAPIN	3 91	2.79		EP								
85	084 A	1768		PIESAN EST	B277	1057	1	084A		BR	02	SAPIN	1 18	0.84		EP								
85	084 A	1770		PRES DU MOULIN	B284	1331	1	084A		BR	01	SAPIN	4 37	3.75		EP								
85	084 A	1772		COMBE MEGIN OUEST	B242	1336	1	084A		BR	01	SAPIN	1 00	0.87		EP								

Source : Direction Générale des Finances Publiques

ANNEE DE MAJ		2022	DEP DIR	74 0	COM	167 VAL DE CHAISE					TRES	046	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ						NUMERO COMMUNAL		+00127										
Propriétaire																				PBDM55					ETAT MINISTERE DE L'AGRICULTURE						
DDAF		7 RUE DUPANLOUP			74000 ANNECY																										
gérant,mandataire,gestionnaire										PBCJSZ					AUPM ONF OFFICE NATIONAL DES FORETS																
POLE COMPTA ETUDES TRAVAUX		6 AV DE FRANCE			74000 ANNECY																										
PROPRIETES NON BATIES																															
DESIGNATION DES PROPRIETES										EVALUATION														LIVRE FONCIER							
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet										
85	084 A	1774		PRES DU MOULIN	B284	1310	1	084A		BR	02	SAPIN	4 97	3.57		EP															
85	084 A	1776		COMBE MEGIN OUEST	B242	1334	1	084A		BR	01	SAPIN	7 84	6.73		EP															
85	084 A	1779		COMBE MEGIN EST	B241	1332	1	084A		L	02		2 07	0		EP															
85	084 A	1781		PRES DU MOULIN	B284	1311	1	084A		BR	02	SAPIN	2 01	1.43		EP															
85	084 A	1783		PRES DU MOULIN	B284	1333	1	084A		BR	01	SAPIN	7 99	6.87		EP															
85	084 A	1785		LA COUR	B248	1309	1	084A		BR	02	SAPIN	1 62	1.15		EP															
85	084 A	1892		COMMUNAL DES FAUGES EST	B243	1037	1	084A		BR	03	SAPIN	1 64 30	78.47		EP															
85	084 A	1894		COMMUNAL DES FAUGES EST	B243	1040	1	084A		BR	03	SAPIN	1 10 80	52.93		EP															
85	084 A	1897		LES LANCHERS	B266	0948	1	084A		BR	02	SAPIN	6 28	4.5		EP															
85	084 A	1898		COMMUNAL DES FAUGES OUEST	B244	1108	1	084A		BR	02	SAPIN	2 81	2.02		EP															
85	084 A	1901		COMMUNAL DES FAUGES OUEST	B244	1110	1	084A		BR	02	SAPIN	1 36 03	97.5		EP															
85	084 A	1916		PRES DU MOULIN	B284	1325	1	084A		BR	02	SAPIN	83	0.59		EP															
85	084 A	1917		PRES DU MOULIN	B284	1329	1	084A		P	04		1 25	0.28		EP															
85	084 A	1920		PRES DU MOULIN	B284	1330	1	084A		BR	02	SAPIN	11 79	8.45		EP															
85	084 A	1922		LES VORGERS	B297	0107	1	084A		L	01		18 90	0.3		EP															
85	084 A	1923		LES COGNEES	B238	0071	1	084A		L	01		4 70	0.07		EP															
85	084 A	1924		PRE CURTILLET	B282	0116	1	084A		L	01		17 10	0.28		EP															
85	084 A	1925		CONS STE COLOMBE	B245	0594	1	084A		L	01		5 60	0.09		EP															
85	084 A	1926		CONS STE COLOMBE	B245	0594	1	084A		L	01		6 00	0.09		EP															
85	084 A	1927		CONS STE COLOMBE	B245	0597	1	084A		L	01		6 50	0.09		EP															
85	084 A	1928		CONS STE COLOMBE	B245	0597	1	084A		L	01		5 55	0.09		EP															
85	084 A	1929		CONS STE COLOMBE	B245	0597	1	084A		L	01		4 20	0.07		EP															
85	084 A	1930		CONS STE COLOMBE	B245	0597	1	084A		L	01		1 85	0.02		EP															
REXO																				308 EUR					REXO		308 EUR				
HA A CA		REV IMPOSABLE			308 EUR		COM		TAXE AD										MAJ TC												
CONT	41 08 08			R IMP		0 EUR					R IMP					0 EUR					0 EUR										

Source : Direction Générale des Finances Publiques